



BUDGET 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 5

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Entente avec le Vérificateur général sur la comptabilité gouvernementale

Québec, le 24 mai 2007 – La ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Jérôme-Forget, a déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du *Discours sur le budget 2007-2008*, le texte d'une entente avec le Vérificateur général du Québec en vue de procéder à une réforme majeure de la comptabilité gouvernementale. De plus, les commissions scolaires, cégeps et hôpitaux seront intégrés au « périmètre comptable » du gouvernement. « Je veux que les Québécois aient confiance dans la manière dont nous gérons leur argent », a dit la ministre.

Dès le prochain budget et peut-être même dès l'automne 2007, selon l'avancement des travaux, des ajustements aux conventions comptables entreront en vigueur.

« Je tiens à souligner, a précisé la ministre, que notre gouvernement a appliqué rigoureusement les conventions comptables en vigueur depuis 1998. Mais depuis, les conventions comptables applicables aux administrations publiques au Canada ont évolué. L'Institut canadien des comptables agréés a énoncé de nouvelles normes qui sont maintenant appliquées en tout ou en partie par les administrations publiques au Canada. Nous devons nous ajuster. »

Élargissement du mandat du Vérificateur général

« Il n'y a pas un gouvernement qui n'ait fait l'objet de critiques du Vérificateur général du Québec, et c'est tant mieux, parce que c'est son rôle. Je prends ses critiques au sérieux et j'agis en conséquence. Je veux que l'administration publique québécoise devienne un modèle de transparence », a affirmé M^{me} Jérôme-Forget.

En vertu de la récente *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le rôle du Vérificateur général, en matière de vérification financière, a été étendu à l'ensemble des organismes et sociétés d'État. Il sera mandaté pour vérifier, en association avec des firmes privées, les livres et les comptes des sept plus importantes sociétés d'État à vocation financière ou commerciale du gouvernement du Québec.

Dès 2007-2008, le Vérificateur général, en association avec des firmes du secteur privé, covérifiera, pour la première fois de l'histoire de ces sociétés, les livres et les comptes de la Société des alcools du Québec et de la Société générale de financement. De plus, à compter de 2008-2009, le Vérificateur général vérifiera les livres et les comptes de la Régie des installations olympiques, de la Société des établissements de plein air du Québec et de l'Agence métropolitaine de transport.

- 30 -

Source : Valérie Sauvé
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances,
des Services gouvernementaux,
responsable de l'Administration gouvernementale
et de la présidente du Conseil du trésor
418 643-5270
www.finances.gouv.qc.ca